

Comité de Bassin



De la Martinique

SDAGE révisé et programme de mesures 2010-2015 Contexte de la Martinique

EuroRIOB septembre 2010

Madeleine JOUYE de GRANDMAISON
Présidente mondiale du RIOB 2004¹-
2006



Superficie
1 080 Km²

Un territoire exigu

La Martinique

une île dans l'archipel des Petites Antilles



Climat

2 500-4 500 mm/an

Précipitations :

2 000 000 000 m³/an

1 500-2 000 mm/an

Montagne pelée

Morne Jacob

Pitons du Carbet

et Relief



Des écosystèmes fragiles

Rivières : plus de 1000 km de cours d'eau, bassins versants courts, relief marqué

Mangroves – Ecosystème à l'interface entre la terre et la mer – définies en masses d'eau de transition

Herbiers et récifs corraliens : biodiversité importante et sensibilité aux pollutions anthropiques (Nitrates, Phosphores, MES), aux variations climatiques et aux risques naturels (ouragans, houles cycloniques)

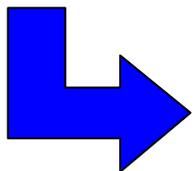
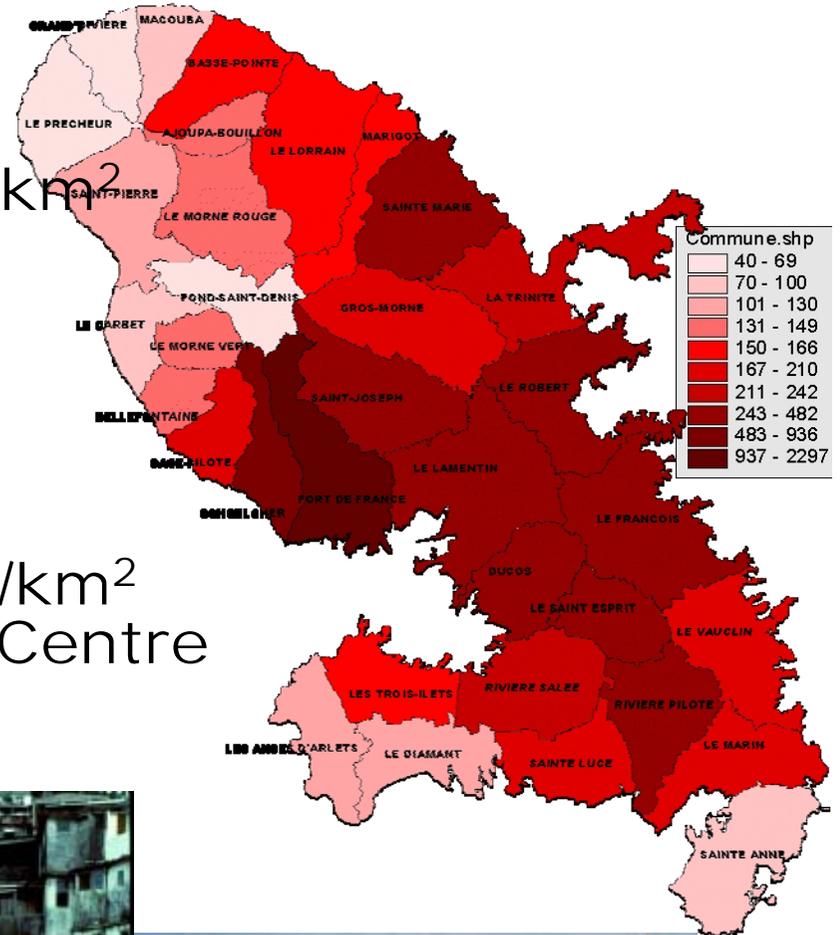


Des pressions fortes

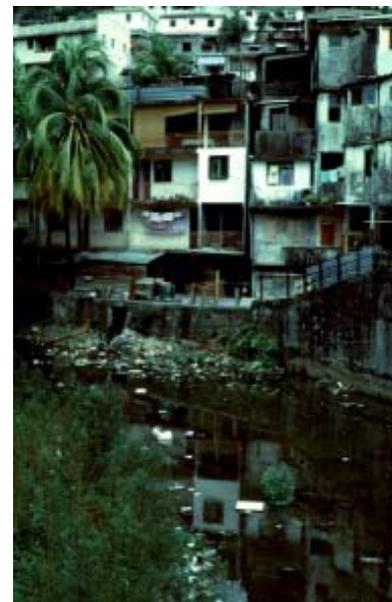
moy : 350 hab/km²

- 80 % de la population sur 20 % du territoire

900 hab/km²
dans le Centre



Une pollution domestique forte aux multiples facettes



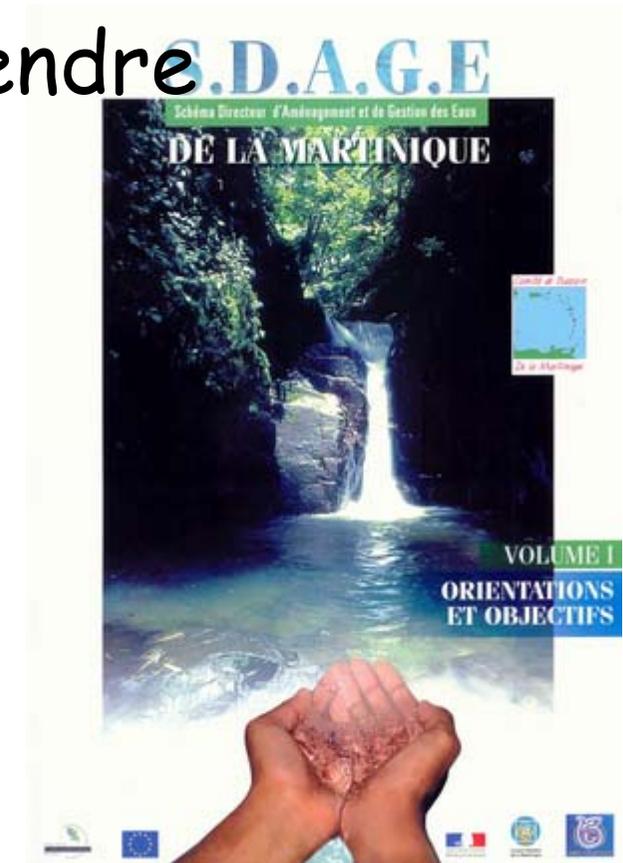


Dans ce contexte, nous avons eu à rattraper 40 ans de retard pour la gestion de l'eau

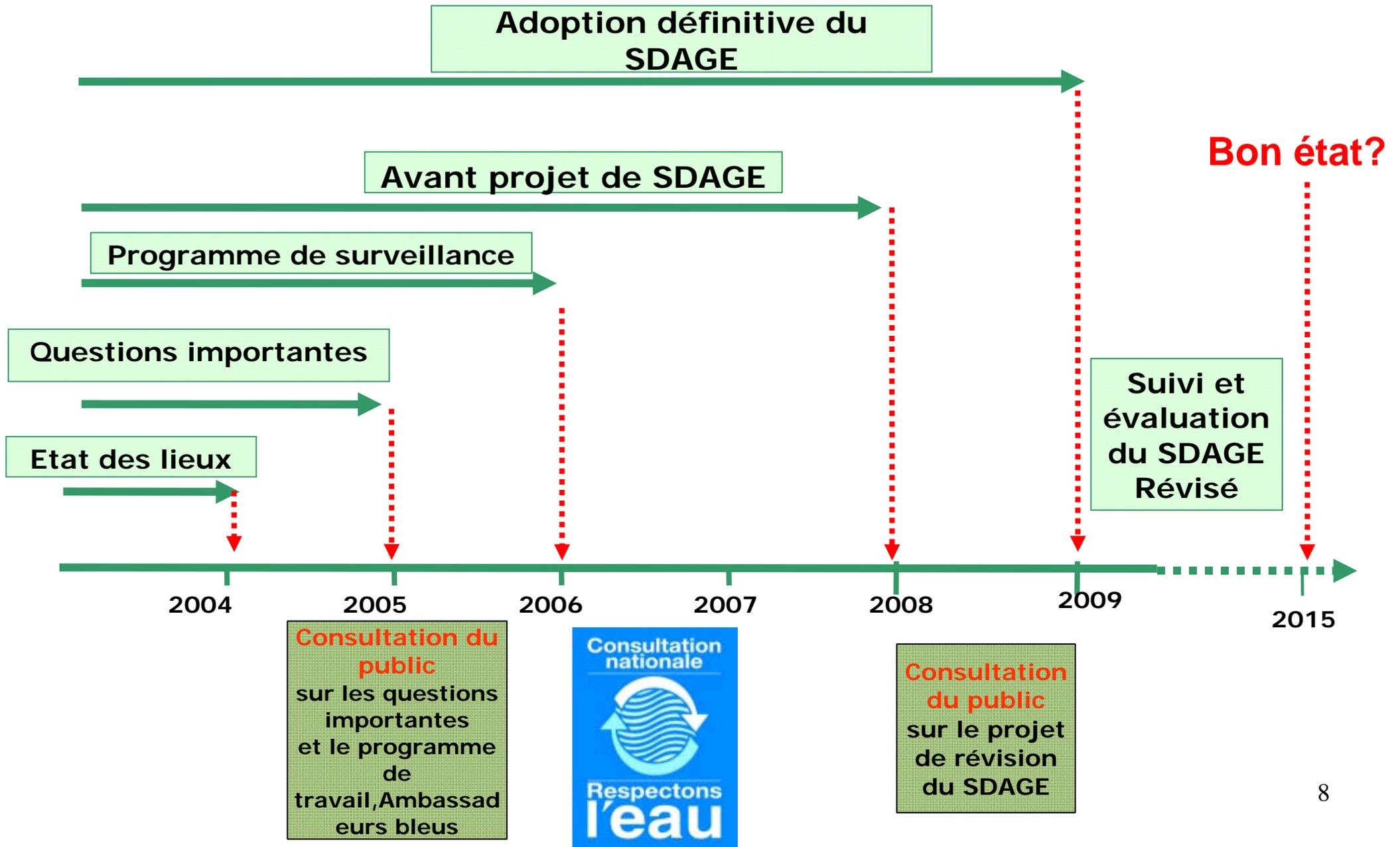
- **Loi sur l'eau de 1964** non appliquée dans les DOM
- **Loi sur l'eau de 1992** : décret d'application en 1995
- **Création du Comité de Bassin de la Martinique** en septembre 1996
- Installation de **l'Office De l'Eau** le 10 juillet 2002
- Décembre 2009 : **échéance de la DCE identique** pour la France, l'Europe et les DOM

Le 1er SDAGE de la Martinique

- Elaboration de 1996 à 2002
- Approuvé en 2002
- Mise en révision en 2004 pour prendre en compte les exigences de la DCE
 - Enjeux peu modifiés
 - Etat des lieux ajusté en 2004



La Martinique et la DCE



La Martinique et la DCE

- Le District hydrographique: l'Ile Bassin
 - 21 masses d'eau cours d'eau
 - Redécoupées depuis l'état des lieux
 - 19 masses d'eau côtières :
 - Diversité des milieux
 - 4 masses d'eau de transition : mangroves
 - 6 masses d'eau souterraines
- Une particularité : les ravines, voies de pollution

La Martinique et la DCE

- Des Questions importantes soumises à la consultation du public en 2005-2006
- 5 Orientations Fondamentales
 - **GERER L'EAU** comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers – Nord-Sud/hivernage-carême
 - **LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS** pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel dans un souci de santé publique et de qualité de vie – lien terre-mer, éducation
 - **CHANGER NOS HABITUDES** et promouvoir des pratiques citoyennes vis-à-vis des milieux
 - **AMELIORER LA CONNAISSANCE** sur les milieux aquatiques
 - **MAITRISER ET PREVENIR LES RISQUES**
inondation, tsunami, séisme, volcanisme, mouvements de terrain

La Martinique et la DCE : Deux thèmes transversaux majeurs

•Le lien terre-mer :

- Des dispositions spécifiques pour la restauration et la préservation du milieu marin (mangroves, récifs, espace de gestion intégrée, réserve, etc.)
- Toutes les dispositions et actions sur le milieu terrestre auront des **conséquences sur la mer**

•La santé publique :

- **Assainissement et récupération de l'eau de pluie**
- **Qualité des eaux de baignade** - directive européenne, tourisme
- **Maîtrise du risque sanitaire lié aux moustiques** -dengue

La santé publique

Assainissement : encore des investissements très conséquents à réaliser pour réduire la pollution (nitrates, phosphore, MES)

Utilisation importante de **produits phytosanitaires** et **rémanence** de produits anciens (**chlordécone pris en compte dans** les paramètres de l'état écologique)

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable vis à vis de la ressource en provenance des rivières à 95 %, et des capacités de stockage
problème en période de carême, exploitation des eaux souterraines



Un lien terre-mer prégnant

Interdépendance de toutes les activités et de tous les systèmes

Pollution
domestique



Pollution
agricole



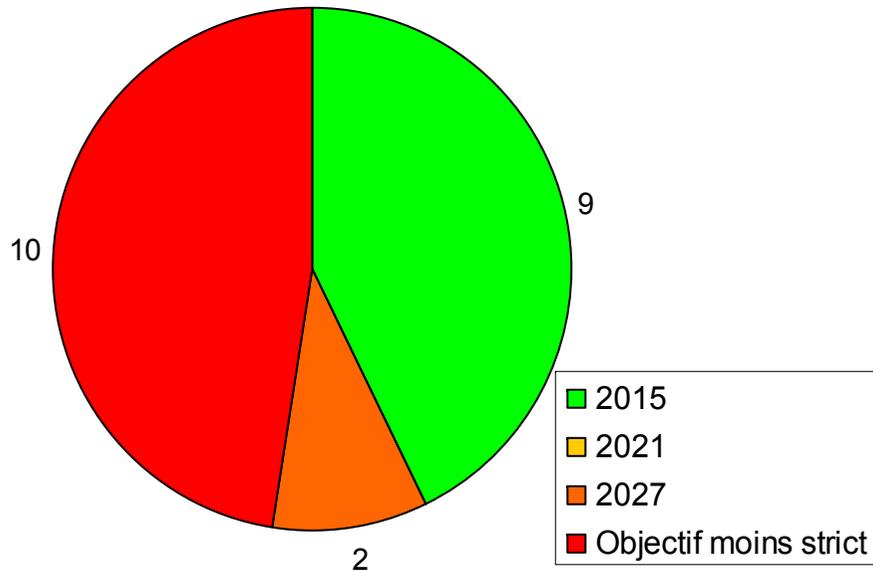
Pollution
industrielle



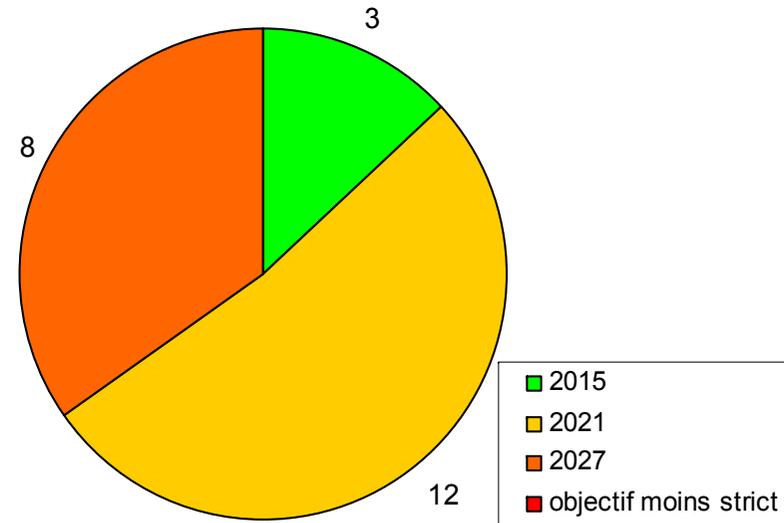
Les eaux marines
sont le réceptacle ultime
de toutes les pollutions terrigènes

Les objectifs environnementaux mis à jour

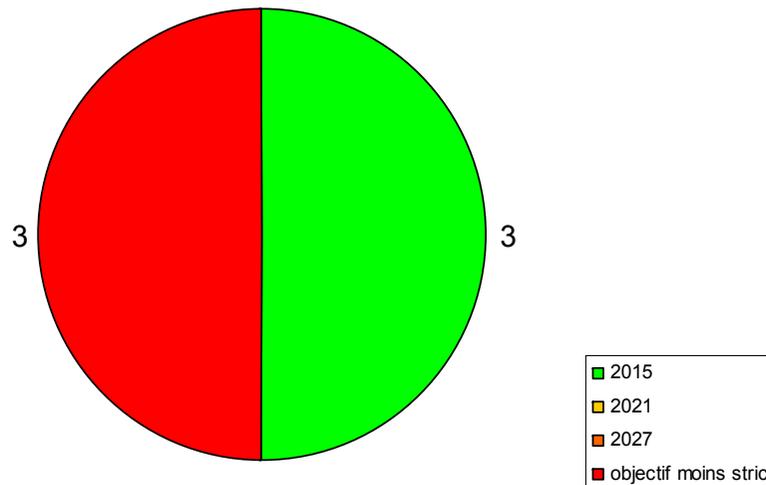
Objectif global pour les cours d'eau



objectif global pour le littoral



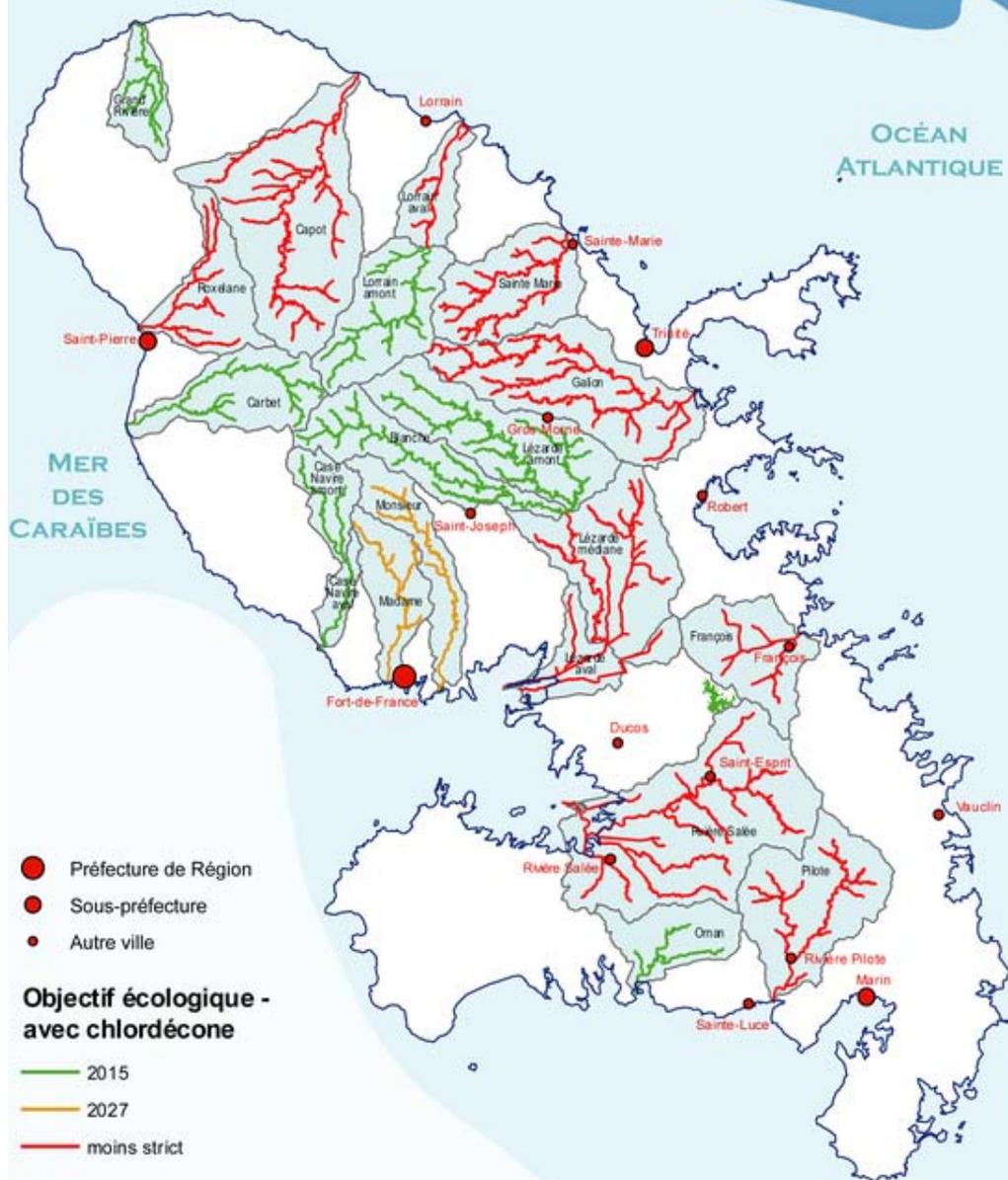
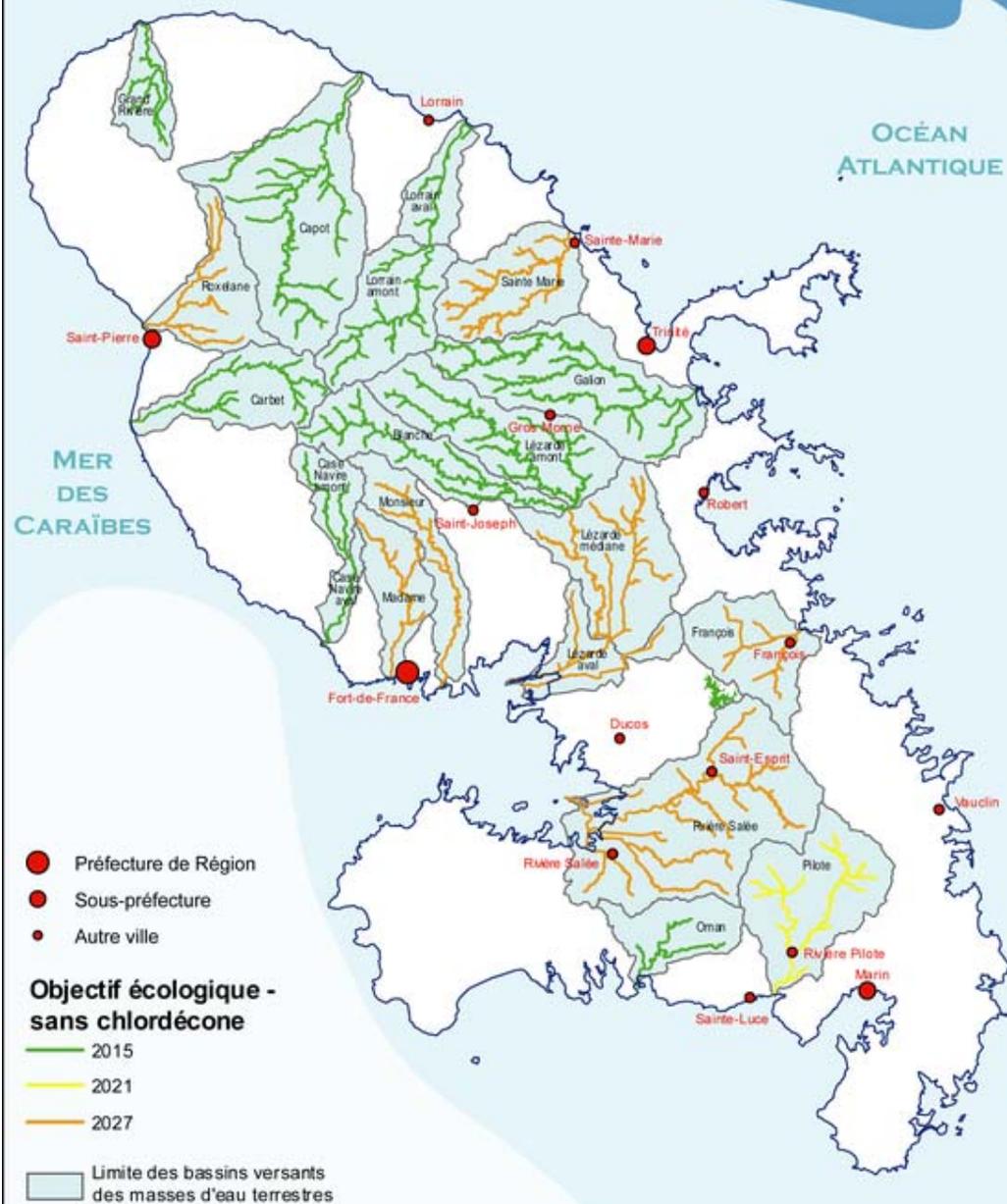
Objectif global eaux souterraines



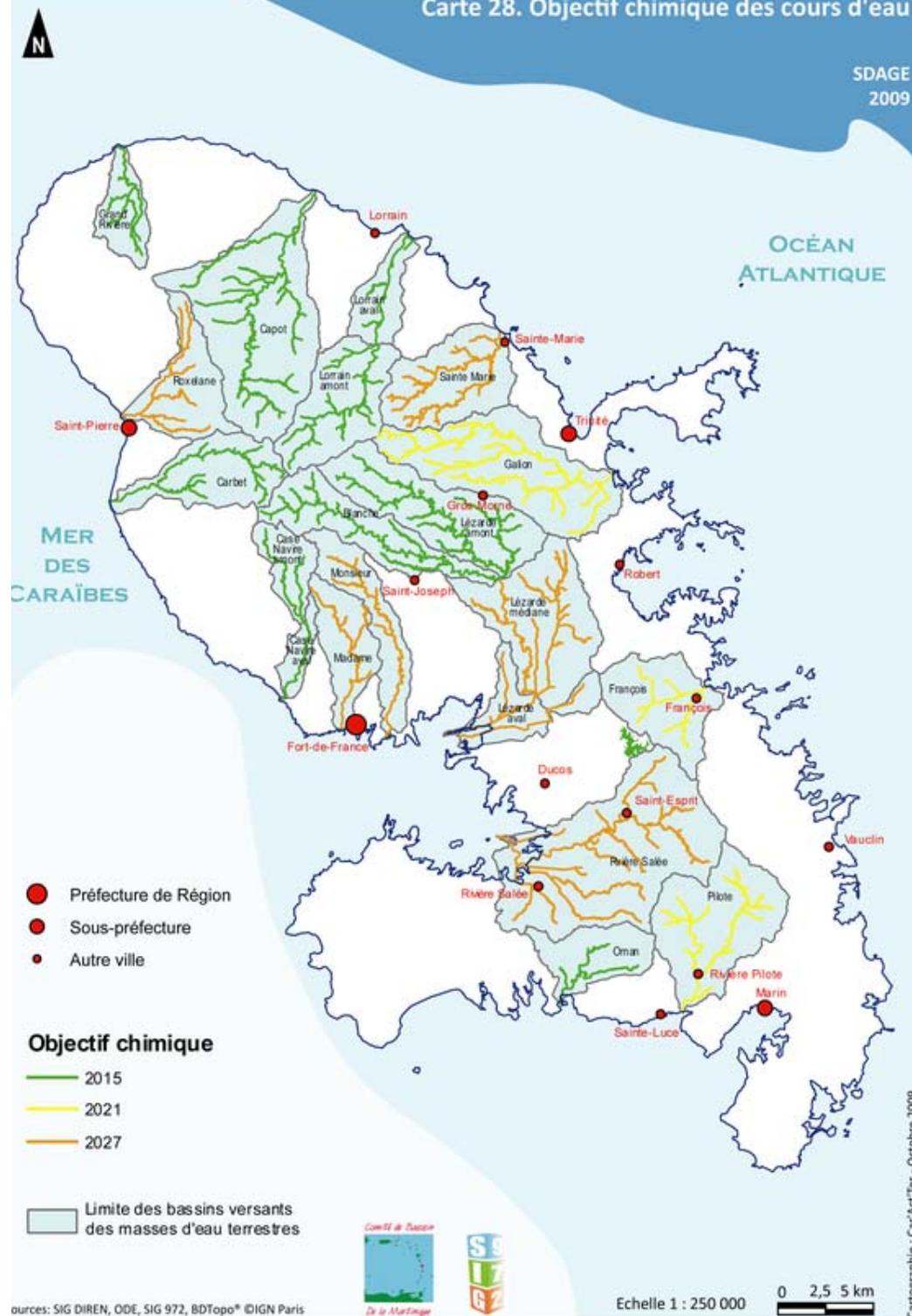
Chlordécone : objectif moins strict pour les eaux souterraines et les cours d'eau

Des difficultés méthodologiques sur les eaux côtières (adaptation des indices, suivi chimique)

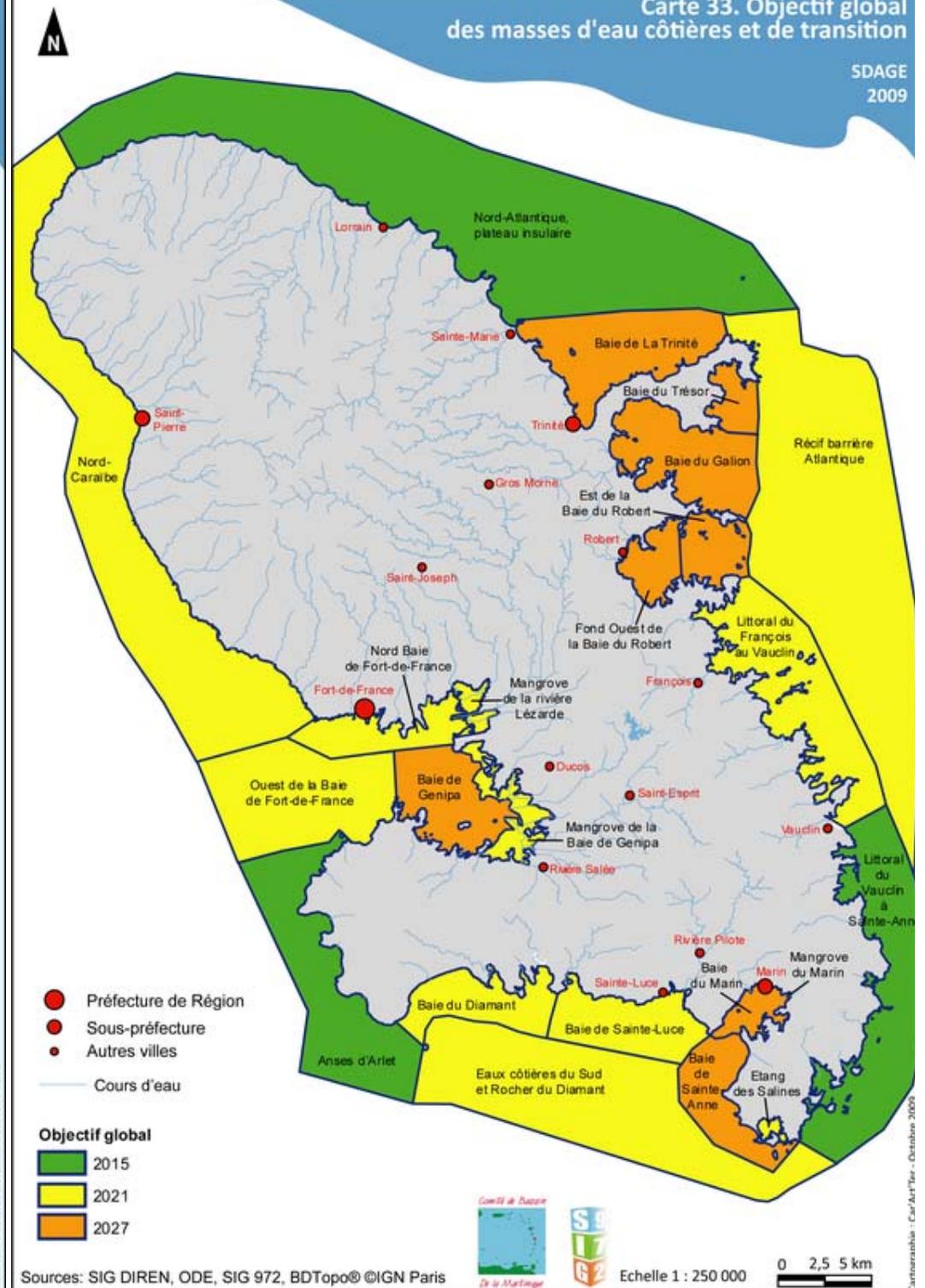
Dégradation due aux phosphates, mauvais état de santé des récifs coralliens

Carte 26. Objectif écologique
des cours d'eau - avec chlorthalocoumSDAGE
2009Carte 27. Objectif écologique
des cours d'eau - sans chlorthalocoumSDAGE
2009

Carte 28. Objectif chimique des cours d'eau



Carte 33. Objectif global des masses d'eau côtières et de transition



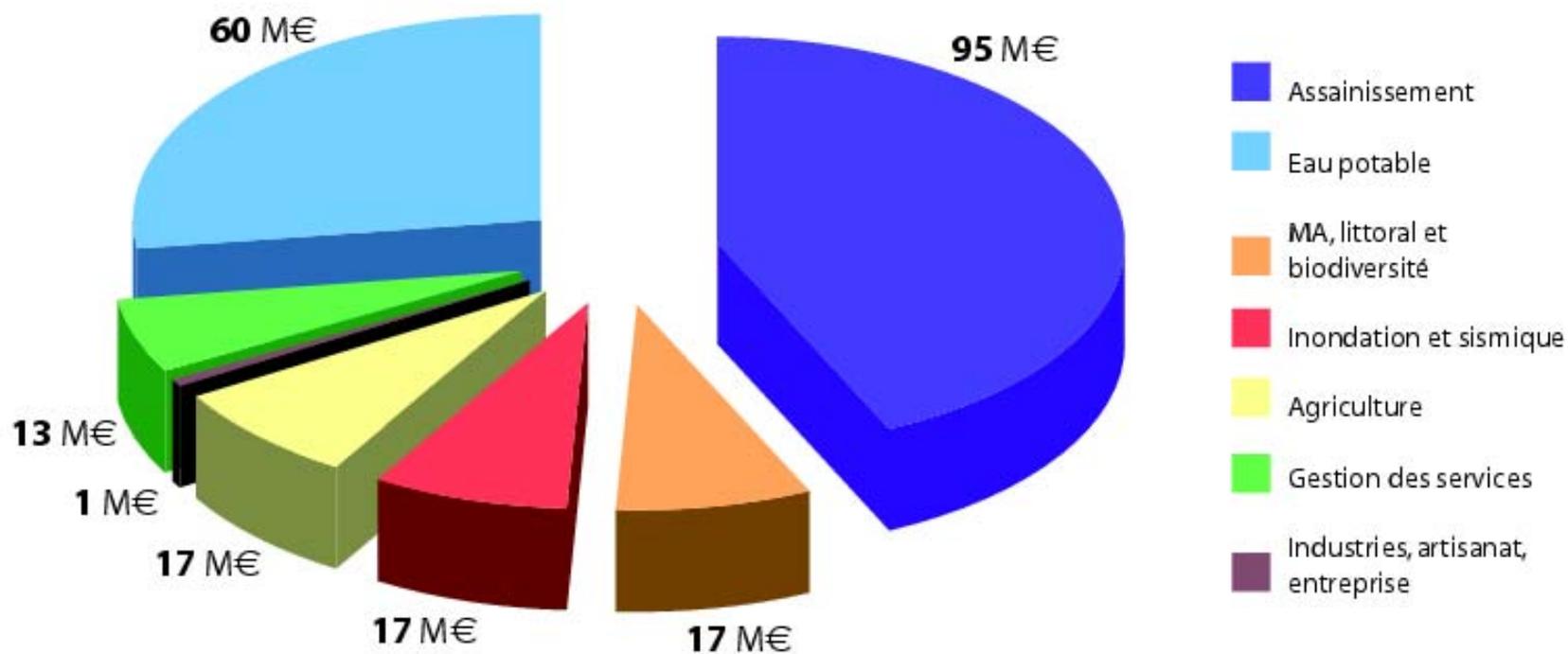
Les objectifs environnementaux mis à jour

| Objectif chimique | | | | | | |
|-----------------------|---------------------------|-----|--------------------------------|-----|--------|-----|
| Ambition | Cours d'eau et plan d'eau | | Eaux côtières et de transition | | Total | |
| | nombre | % | nombre | % | nombre | % |
| Bon état 2015 | 11 | 52% | 12 | 52% | 23 | 52% |
| Bon état 2021 | 3 | 14% | 11 | 48% | 14 | 32% |
| Bon état 2027 | 7 | 33% | 0 | 0% | 7 | 16% |
| Objectif moins strict | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |

| Objectif écologique | | | | | | |
|-----------------------|---------------------------|-----|--------------------------------|-----|--------|-----|
| Ambition | Cours d'eau et plan d'eau | | Eaux côtières et de transition | | Total | |
| | nombre | % | nombre | % | nombre | % |
| Bon état 2015 | 9 | 43% | 3 | 13% | 12 | 27% |
| Bon état 2021 | 0 | 0% | 12 | 52% | 12 | 27% |
| Bon état 2027 | 2 | 10% | 8 | 35% | 10 | 23% |
| Objectif moins strict | 10 | 48% | 0 | 0% | 10 | 23% |

| Objectif global | | | | | | |
|-----------------------|---------------------------|-----|--------------------------------|-----|--------|-----|
| Ambition | Cours d'eau et plan d'eau | | Eaux côtières et de transition | | Total | |
| | nombre | % | nombre | % | nombre | % |
| Bon état 2015 | 9 | 43% | 3 | 13% | 12 | 27% |
| Bon état 2021 | 0 | 0% | 12 | 52% | 12 | 27% |
| Bon état 2027 | 2 | 10% | 8 | 35% | 10 | 23% |
| Objectif moins strict | 10 | 48% | 0 | 0% | 10 | 23% |

Coût du programme de mesures : 220 M€



Financement du programme de mesures

- Période 2010-2015
- Programmation PO et CPERD 2007-2013
- Lignes de financement mobilisables

| financements mobilisables | montants contractualisés | actions du programme de mesures (M€) | reste à financer (M€) |
|---|--------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| FEDER action 4.1 volet 1 Assainissement | 53 | 93 | 40 |
| FEDER action 4.1 volet 2 AEP | 48 | 74 | 26 |
| FEDER action 4.4 biodiversité | 14,5 | 8 | 6 |
| FEDER action 4.2 déchets | 34 | 10 | 0 |
| FEDER action 6.1 volet 3 inondations | 15,8 | 11 | 0 |
| FEADER | | 11 | 6 |
| autres contractualisations | | 4 | 0 |
| financements non définis | | 9 | 9 |
| TOTAL | | 220 | 87 |

- Forte **cohérence** entre les **objectifs posés en 2002** et ceux du **SDAGE révisé**
- Forte **adhésion du public** sur les enjeux
- Des **dispositions plus précises** que dans le SDAGE de 2002
- Un **programme d'actions** dans la continuité des mesures définies en 2002, mais des **moyens financiers insuffisants**

La Martinique et la DCE

Difficultés de la mise en oeuvre

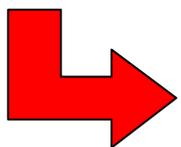


- Exiguïté territoriale
- Catastrophes naturelles
- Diversité des milieux
- Singularités physiques (Ravines...)
- Particularités écologiques: mangroves, masses d'eau de transition
- Approche culturelle de l'eau spécifique

Déficit d'outils
adaptés aux
réalités
écologiques
régionales

Nomenclature
Référentiels de mesure
Référentiels d'évaluation

Inadaptés



La DCE nous est apparue plus comme un cadre méthodologique de travail à adapter à la réalité insulaire qu'un mode d'emploi

La Martinique, le bassin caraibéen et la DCE



- **Le bassin caraibéen**

- Mer régionale (plan PNUE)
- Echelle géographique pertinente
- Cadre naturel de coopération

- **La mise en oeuvre de la DCE doit intégrer les contraintes** de cette situation

- l'ajustement des normes
- la coopération entre riverains
- l'intégration des facteurs physiques et humains sur l'évolution écologique des eaux et des milieux

Nécessité d'une coopération régionale et d'une gestion globale à l'échelle de la Caraïbe

La Martinique et la DCE en terme de difficultés de mise en oeuvre

- Des enjeux considérables voire aggravés (chlordécone)
- Une situation géopolitique à prendre en compte, confluence de 3 politiques (française, européenne, caraïbienne)
- Un manque de moyens et de coordination pour la gestion intégrée de l'eau
 - Un Comité de Bassin sans véritables moyens
 - Des services de l'Etat peu étoffés
 - Un office de l'eau dynamique mais encore jeune

La Martinique et la DCE en terme de difficultés de mise en oeuvre

- Un **grand risque** de ne pouvoir atteindre les **objectifs environnementaux** de la DCE dès 2015
- Une **assiette faible** pour le calcul des redevances et le financement des investissements sur l'eau
- Paradoxalement, une **forte densité de population** et un **niveau d'équipements** qui nécessitent de forts investissements

La Martinique et la DCE en terme de partage avec la communauté de l'eau

- Les notions de:
 - D'île-Bassin
 - De lien terre-mer
 - De masses d'eau de transition: les mangroves
- L'amélioration des connaissances
- Notre **approche culturelle** de la gestion de l'eau
 - Messages au travers des traditions, des rituels, des contes et proverbes
 - L'engagement des femmes dans la gestion de la ressource
- Notre expérience des **Ambassadeurs bleus**
- Et demain **les "sentinelles de l'eau"**

Les îles-bassin: modèles et laboratoires

- * Sensibilité des milieux aquatiques
- Vulnérabilité des écosystèmes
- * Exiguité des territoires
- * Interaction des milieux



Terre Mer



Gestion à double facette :

Milieux intérieurs

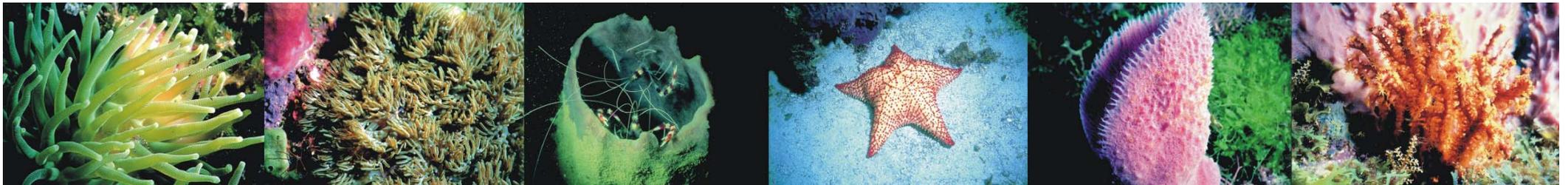
Milieux marins



Mais nous avançons...En conclusion

- **Le SDAGE révisé est conforme** aux exigences européennes
 - Un découpage en **masse d'eau**
 - Des **objectifs** environnementaux
 - Une obligation de **résultats**
 - Une **consultation large** des acteurs, du public (2 fois) et des instances
- Il en découle:
 - Des **dispositions plus précises** que dans le SDAGE de 2002
 - Un **programme d'actions** cohérent avec des moyens financiers encore insuffisants

Merci de votre attention



OF1 : GERER L'EAU comme un bien commun et développer les solidarités entre les usagers

- **mieux** connaître la ressource
- sécuriser et diversifier **la ressource AEP**
- partager **entre différents usages et** anticiper

- 17 dispositions
 - **réglementaire** : équipement, mise en conformité, débits réservés et DMB
 - **investissements** : rendement, surveillance
 - **gestion durable** : captages prioritaires et stratégiques, débit de crise, zones de répartition des eaux et organisme unique pour l'irrigation.

- Actions prioritaires : 10 mesures (56 M€)
 - assurer les besoins en eau pendant carême (55 M€)
 - développer le suivi des prélèvements (1 M€)

OF2 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS pour reconquérir et préserver notre patrimoine naturel, dans un soucis de santé publique et de qualité de vie

- **diminuer l'impact des** pollutions urbaines
- **maîtriser la** pollution agricole **et réduire la** pollution par pesticides
- **réduire la pollution par les** substances dangereuses
- **restaurer la qualité des** eaux littorales, des écosystèmes marins et mangroves
- **préserver la qualité de l'eau destinée à l'eau potable et à la** baignade

OF2 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS / POLLUTIONS URBAINES

- 10 dispositions
 - **réglementaire** : mise en conformité STEP et ANC, précision des rejets N et P pour les nouvelles installations, zonages d'assainissement, gestion des eaux pluviales
 - **investissements** : système de dépollution et de récupération des eaux, bassin d'orage, rénovation des réseaux de collectes, télésurveillance

- Actions prioritaires : 6 mesures (94 M€)
 - mettre en conformité de l'assainissement collectif (82 M€)
 - mettre en conformité de l'assainissement non collectif (10 M€)
 - mettre en place une assistance technique (1,8 M€)

OF2 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS / POLLUTIONS AGRICOLES

- *Rajout de la problématique nitrates*
- 4 dispositions (+2)
 - **réglementaire** : interdiction préfectorale de pesticides
 - **investissements** : récupération des eaux de lavage et déchets souillés
 - **gestion durable** : plan de gestion + Mesures Agro-Environnementales au niveau des zones prioritaires
- Actions prioritaires : 2 mesures (10,5 M€)
 - mettre en œuvre les MAE (10 M€)
 - développer le stockage et la valorisation des lisiers (0,5 M€)

OF2 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS / SUBSTANCES DANGEREUSES

- 5 dispositions
 - **réglementaire** : révision des conventions de déversement, résorption des dépôts sauvages, plan national de réduction
 - **investissements** : mise en place des filières de traitement et de récupération (boues de stations et AEP)

- Actions prioritaires : 6 mesures (10,3 M€)
 - analyser les pollutions industrielles diffuses et réviser autorisations ICPE (0,1 M€)
 - mettre au norme l'assainissement portuaire (0,2 M€)
 - résorber et réhabiliter les décharges polluantes (10 M€)

OF2 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS / LITTORAL

- 7 dispositions
 - **réglementaire** : compatibilité des documents d'urbanisme/zones protégées, interdiction de destruction
 - **investissements** : signalisation des mouillages et mise en place de corps-morts
 - **gestion durable** : plan de gestion et restauration des zones humides, Aires Marines Protégées

- Actions prioritaires : 3 mesures (3 M€)
 - étendre les zones de protection, développer les espaces de gestion intégrée (2,5 M€)
 - Signalisation des mouillages et corps-morts (0,5 M€)

OF2 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS / AEP et BAIGNADE

- 3 dispositions
 - **réglementaire** : finalisation des périmètres de protection et interdiction de déboisement dans zone d'alimentation de captage, diagnostic et mise en conformité de l'assainissement non collectif (AEP et baignade)

- Actions prioritaires : 2 mesures (4,5 M€)
 - Finaliser les périmètres de protection et les intégrer aux documents d'urbanisme (4,5 M€)
 - Mettre aux normes l'ANC (9M€)

OF3 : CHANGER NOS HABITUDES et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux

- **culture du respect des milieux et éducation à l'environnement**
- **techniques et pratiques économes et moins polluantes**
- **gestion des milieux aquatiques : aménagement, entretien, continuité écologique et sédimentaire**

• 19 dispositions

- **réglementaire** : interdiction de lavage des véhicules au niveau des gués
- **investissement** : technologies et pratiques économes (récupération des pluies, ANC), non polluantes, matériaux poreux
- **gestion durable** : éducation à l'environnement, information du grand public, MAE, entretien et restauration des cours d'eau. lien eau et urbanisme, eau et forêt.

OF3 : CHANGER NOS HABITUDES et promouvoir les pratiques écocitoyennes vis-à-vis des milieux

- **culture du respect des milieux et éducation à l'environnement**
 - **techniques et pratiques économes et moins polluantes**
 - **gestion des milieux aquatiques : aménagement, entretien, continuité écologique et sédimentaire**
-
- Actions prioritaires : 16 mesures (19,5 M€) +1
 - ouvrages de franchissement et débit minimum biologique (0,5 M€)
 - limiter la dégradation morphologique des cours d'eau (11,2 M€)
 - développer une culture du respect des milieux (1,2 M€)
 - développer des techniques économes en eau (3,6 M€)
 - développer des techniques innovantes en matière d'épuration et de valorisation (2 M€)
 - *Assistance technique pour l'entretien des cours d'eau (1M€)*

OF4 : AMELIORER LA CONNAISSANCE sur les milieux aquatiques

- 7 dispositions incitatives
 - **investissements** : développer la capacité de la recherche dans la gestion et la connaissance des milieux aquatiques, développer la formation professionnelle
 - **gestion durable** : mise en œuvre du Schéma Directeur des Données de l'Eau, de l'Observatoire de l'eau, des réseaux de mesures, profils de baignade, coopération interrégionale

- Actions prioritaires : 14 mesures (5 M€)
 - Evaluer l'incidence des substances dangereuses sur l'environnement (1,3 M€)
 - Actions du plan chlordécone (2,2M€)
 - Evaluer l'efficacité des mesures agro-environnementales (0,7 M€)
 - Mieux connaître les milieux aquatiques : fonctionnement des zones humides, courantologie, géomorphologie, ripisylve (0,7 M€)

OF5 : MAITRISER et PREVENIR LES RISQUES

- **Réduction des risques à la source et l'exposition de la population**
 - **Protection des zones habitées et déjà équipées**
 - **Développer la culture du risque**
-
- 9 dispositions
 - **réglementaire** : urbanisation en zone inondable, parasismique
 - **investissements** : techniques de rétention et de stockage, alerte des crues
 - **gestion durable** : réservation des champs d'expansion, atlas des zones inondables

 - Actions prioritaires : 4 mesures (17 M€)
 - limiter les risques d'inondation : champs d'expansion, alerte de crues (4,5 M€)
 - mettre en conformité sismique : audit et travaux de prévention (12,5 M€)

Le lien terre-mer

- **Sur une île, le lien entre la terre et la mer est particulièrement fort et doit être complètement intégré à la gestion des milieux aquatiques. Les pollutions d'origine terrestre ont pour réceptacle ultime les milieux marins ; sur une île, l'impact sur ces milieux est particulièrement rapide. En outre, les milieux tropicaux, notamment les mangroves et les récifs coralliens, sont particulièrement riches mais aussi particulièrement sensibles aux pollutions. Leur protection est indispensable pour maintenir cette biodiversité et leur rôle de protection physique. Elle doit aussi intervenir dans un contexte de changement climatique où la mangrove située à l'interface terre-mer et ses écosystèmes liés que sont les herbiers et les récifs coralliens, seront les premiers impactés par les changements tant marins que terrestres qui pourront survenir.**
- **Par ailleurs, la diversité des usages sur le littoral en fait un espace où une gestion intégrée est indispensable. Les concertations en cours (contrats de baie) ainsi que les projets de protection doivent être poursuivis et élargis. En parallèle, la maîtrise des pollutions sur le bassin versant est une condition sine qua non à la réussite de ces actions.**
- **Enfin les mangroves sont les remparts avérés contre l'érosion des plages, paramètre important dans l'économie touristique axe de développement de beaucoup d'îles. Leur rôle deviendra de plus en plus important avec le réchauffement de la planète.**

La santé publique

• Lors de la consultation du public organisée au moment de l'état des lieux du bassin, les enjeux relatifs à la santé publique ont été massivement approuvés par les Martiniquais. Différentes problématiques en lien avec la santé publique sont appréhendées par le SDAGE et réparties dans les différentes orientations fondamentales :

- **La maîtrise de la qualité des rejets**, qu'ils soient urbains (domestiques et pluviaux), industriels ou agricoles (OF2)
- **La qualité des eaux de baignade**, qui passe par une meilleure performance des systèmes d'assainissement qu'ils soient collectifs ou non collectifs. Cette amélioration permet une diminution des risques sanitaires associés à ce loisir (par exemple, risque de contamination microbologique à l'origine de maladies de la sphère ORL, de l'appareil digestif, d'affections cutanées). La publication de profils de baignade, inventoriant les facteurs de pollution pouvant affecter les sites de baignade et recherchant les moyens d'y faire face permettra de diminuer ces risques (OF 4)
- **La récupération des eaux de pluies**, technique largement plébiscitée par le public, doit être développée en veillant aux risques de prolifération des moustiques dans les eaux stagnantes (OF 3).
- **La connaissance sur les transferts de polluants entre le sol et les eaux** (superficielles et souterraines), notamment dans le cadre de la pollution rémanente à la chlordécone (OF 4) permettra de trouver des actions correctrices.
- **La poursuite de la résorption des sites de dépôts sauvages de déchets** oeuvrera aussi en faveur de la santé publique, en limitant la contamination des milieux naturels par des substances toxiques et en supprimant des gîtes favorables à la prolifération des moustiques

Principales causes de dégradation des eaux

- Pollutions domestiques et urbaines
- Pollutions industrielles
- Pollutions agricoles
- Surexploitation des milieux (prélèvements, pêche, ...)
- Modifications du lit et des berges des cours d'eau

